



THE ROOF - LA MAISON DE L'ESCALADE

Inscription Cours d'escalade

Cours collectifs 2019

Nom et prénom du grimpeur :

Date de naissance : ____ / ____ / -----

Pour les mineurs

Coordonnées d'un parent / tuteur légal

Nom : -----

Prénom : -----

Mail : -----

Téléphone : -----

Pour les adultes

Mail : -----

Téléphone : -----

Personne à joindre en cas d'accident :

Téléphone : -----

Âge	Jour	Horaires	Tarifs	Cochez votre choix
3 – 4 ans	Mercredi	10h00 – 10h45	110 €	
5 – 6 ans	Mercredi	11h00 – 11h45	120 €	
7 – 10 ans	Mercredi	10h30 – 12h00	145 €	
	Mercredi	17h30 – 19h00	145 €	
	Samedi	10h30 – 12h00	145 €	

Possibilité de paiement en 2 fois (chèques)

Offre famille : 10% de réduction pour le 2^{ème} inscrit, 20 % pour les suivants.

CONDITIONS GENERALES

JUSTIFICATIFS A FOURNIR AU PREMIER COURS :

- Certificat médical de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade
- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée

Veuillez lire attentivement les paragraphes ci-dessous :

Les cours débuteront à partir du 27 février 2019. Pas de cours pendant les vacances scolaires. 15 cours au total. Les grimpeurs mineurs sont sous la responsabilité de The Roof Brest pendant la durée du cours uniquement. The Roof Brest décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Certificat médical et assurance :

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin *que vous n'avez / que votre enfant n'a* aucune contre-indication à la pratique de l'escalade, certificat médical à l'appui.

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur *que vous êtes / que votre enfant est* bien couvert pour la pratique de l'escalade.

Merci de nous faire parvenir un certificat médical de moins de trois mois, de non contre-indication à la pratique de l'escalade le premier jour des cours. En l'absence de certificat, *vous ne serez pas / votre enfant ne sera pas* autorisé à suivre les cours suivants, jusqu'à présentation d'un certificat valide.

Règlement :

Règlement obligatoire afin de valider l'inscription.

En cas de paiement par chèque, les chèques seront encaissés à l'issue du 1^{er} cours.

Règlement en 3 fois : l'encaissement du 2^{ème} chèque se fera à partir du 1^{er} avril.

Toute saison entamée est due. Il ne sera accordé aucun remboursement de complaisance. Merci de vous assurer que *vos disponibilités / les disponibilités de votre enfant*, vous permettent de suivre l'intégralité des cours.

Tous les grimpeurs inscrits en école d'escalade bénéficient de 20% de réduction nominative sur leurs entrées à la salle en dehors des heures de cours. Offre valable à la séance, sur les cartes 10 entrées, et les abonnements, à partir du 27 février 2019 jusqu'au 31 août 2019 inclus.

Equipement :

Chaussons non fournis par The Roof. Les grimpeurs doivent avoir leur propre paire de chaussons. The Roof prête une paire de chaussons lors du premier cours. A partir du deuxième cours, les chaussons sont loués au prix de 2€ par cours.

Pour les -6 ans, à défaut de chaussons d'escalade, il sera demandé de les munir d'une paire de ballerines.

Fait à le/...../....., en deux exemplaires.

Signature *du grimpeur / du parent*, précédée de la mention « lu et approuvé » . :

Droit à l'image :

Je soussigné autorise la SAS Escal' Brest à me photographier / photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées et à utiliser son image pour la promotion de la structure (presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux)

Fait à le/...../.....